

**PLAN LOCAL D'URBANISME
de la ville de Neauphle-le-
Château**

**Pièce n°5
ANNEXE « Q »**

Liste des emplacements réservés

Des emplacements réservés ont été établis pour la réalisation d'équipements publics et pour la réalisation de logements sociaux conformément à l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme.

Liste des emplacements réservés indiqués sur le plan de zonage

| Emplacements | Bénéficiaires | Destination | Superficie en m ² |
|--------------|--------------------------------|--|------------------------------|
| 1 | Commune de Neauphle-le-Château | Logements et activités ou parc de stationnement | 6407 |
| 2 | Commune de Neauphle-le-Château | Extension et réaménagement de la crèche intercommunale | 5787 |
| 3 | Commune de Neauphle-le-Château | Extension de l'école élémentaire | 236 |